Travaux bruyants, bricolage, jardinage

# Verneuil d'Avre et d'Iton

Les horaires fixés par l'arrêté municipal




Arrêté municipal relatif à la lutte contre le bruit, 11 mai 2019, article 4.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/27679-verneuil-d-avre-et-d-iton/